

**Compte rendu synthétique de la séance
du Conseil municipal du 25 juin 2020.**

**Le compte rendu exhaustif sera disponible sur le site
www.leconquet.fr**

La séance était présidée par le Maire, Jean-Luc MILIN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : I. BOSSARD, pvr au Maire
A.HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.

L'ensemble des questions a été examiné lors d'une séance de la commission finances le 20 juin 2020.

Elle a été précédée, le 9 juin 2020, d'une réunion de la commission travaux essentiellement consacrée à l'élaboration du programme d'investissement.

Le compte rendu de la séance du Conseil du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Les questions financières sont présentées par Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.

Vote des taux d'imposition 2019.

Les bases de fiscalité locale augmentent, comme tous les ans, grâce à la revalorisation liée à la loi de finances : + 0.9 pour la taxe d'habitation et + 1.2 % pour le foncier bâti et non bâti 2020 et l'augmentation de l'assiette (les constructions nouvelles).

Pour la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019.

Il est proposé de reconduire en 2020 les taux de TF et TFNB 2019 (23.96 % pour le TFB, 48.10 % pour la TFNB et, pour mémoire : 17.79 % pour la TH).

Le produit attendu est **1 791 025 €** et les allocations compensatrices de 81 840 €.

Budget commune

Vue d'ensemble		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Crédits de fonctionnement	2 808 256	2 808 256
Résultat de fonctionnement reporté		
Total de la section de fonctionnement	2 868 256	2 868 256
Investissement		
Crédits d'investissement	1 560 891	2 061 329
Restes à réaliser	400 486	70 874
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	170 826	
Total de la section d'investissement	2 132 203	2 132 203
Total du budget	5 000 459	5 000 459

Ce projet de budget a été établi dans le contexte désormais structurel de gel des dotations de l'Etat et des tensions sur les ressources des collectivités. **Il prend évidemment en compte les effets retentissants de la crise inédite du COVID 19 sur les finances locales**, qui se traduisent par des baisses de recettes (notamment dans le secteur enfance – jeunesse) et par une proposition de soutien affirmé au commerce local, par des aides directes et des renoncements à recettes.

Comme au cours du mandat précédent, il est sincère, **prudent, raisonné, réaliste et exigeant.**

Il vise à conjuguer **rigueur et qualité du service public** et permet de mettre en œuvre le programme des élus, malgré les effets de la crise du COVID.

Les **3 objectifs** ayant guidé les choix de la municipalité sont constants et restent **affirmés** :

1. Poursuivre le désendettement de la commune sans augmenter les taux d'imposition

2. Entretien et améliorer le cadre de vie des Conquétois :

sans avoir recours à l'emprunt,
en maintenant les bâtiments et le patrimoine en état,
en poursuivant la rénovation de la voirie,

3. Maintenir, malgré les tensions sur les finances publiques, la qualité du service public offert aux Conquétois :

- en poursuivant les efforts consacrés au **pôle enfance – jeunesse**,
- en respectant les objectifs de l'**Agenda 21**.

Les effets financiers de la crise du COVID sont très importants. La suspension des activités des services (pôle enfance et scolaire notamment) a gelé les recettes alors que les charges fixes (par exemple les charges de personnel) n'ont pas été réduites et que des dépenses nouvelles ont été engagées (gel, virucides, masques pour les services et la population...).

Il est sans attendre proposé d'exonérer les commerçants du paiement des droits d'occupation du domaine public et de déterminer à l'issue de la saison quelles parts des loyers de la coopérative, du village-vacances et du camping pourront être perçues sans mettre en péril les entreprises gestionnaires.

Les variations de dépenses et recettes les plus significatives sont les suivantes :

En fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Alimentation	- 30 000	Restaurant scolaire	- 90 000
Masques, gel	+ 35 000	ALSH	- 30 000
Personnel	+ 10 000	Garderie	- 20 000
		CAF	- 30 000
		Oxy'Jeunes	- 13 000
		Droit de place marché	- 7 500
		Redevance terrasses	- 6 500
		Loyers	- 60 000
	+ 15 000		- 257 000

En investissement : 30 000 € de subventions de soutien aux commerces sont bien inscrits. Cette somme sera amortie sur une durée de 5 ans à compter de 2021, une fois que son montant sera définitif.

Le coût direct de la crise est évalué à 302 000 € pour le budget communal en 2020

Section de fonctionnement. Elle s'équilibre à 2 868 256 €

Les différents chapitres prévoient, dans une logique de maîtrise des dépenses et de grande vigilance, une **poursuite des politiques** menées aux mandats précédents, telles que :

- Adhésion renouvelée à l'association « Port d'Intérêt Patrimonial »,

- Accompagnement par l'association Emergence avec le soutien de la CCPI (20 % de la cotisation communale).

- Maintien « raisonné » des adhésions aux associations d'élus essentielles (l'AMF).

- Poursuite des politiques de promotion touristique communale, limitée aux seuls labels évalués comme pertinents auprès des visiteurs (Pavillon bleu...).

- Prise en compte des fêtes et animations estivales, dont les crédits sont maintenus malgré les incertitudes liées à la situation sanitaire ; ils pourront être redéployés autant que de besoin.

- Politique jeunesse maintenue, y compris par les participations au RPAM communautaire ou à la Maison de l'Enfance de Plougonvelin.

- Accompagnement de la Maison de la Bio pour le restaurant scolaire.

- Financement intégral des sorties piscine et de la voile scolaire pour les enfants des écoles.

- Prise en charge de l'aide au transport scolaire qui vient en déduction des tarifs facturés aux familles par le transporteur régional.

- Sorties et mini-camps ALSH et Accueil jeunes.

- **Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph** (952 € de dépenses par élèves du Conquet et de Trébabu = 89 502 €)

- Convention de financement des classes bilingues avec la municipalité de Plougonvelin et l'école DIWAN de Saint-Renan.
- Reconduction du poste de secours et de surveillance de la zone de baignade aux Blancs Sablons (location du bungalow et du matériel, salaires des sauveteurs...)
- Poursuite de la gestion en régie directe de la garderie périscolaire,
- Attributions de compensation : la commune versera 33 150 € à la CCPI (augmentation de la dépense en raison de la prise en charge des frais de modification du PLU).

L'affectation des **charges à caractère général (chapitre 11)** fait l'objet d'une rigueur maintenue et les dépenses prévisionnelles sont quasiment égales à celle prévues au BP 2019.

Il est à nouveau demandé aux services de garantir la poursuite d'une action de qualité en intégrant les principes de l'Agenda21 (achat local, durable...).

Charges de personnel (012) : malgré une stabilité des effectifs les charges connaissent une augmentation ponctuelle liée au recrutement des agents recenseurs, à des remplacements temporaires et à des « tuilages » nécessaires sur des postes, au remplacement du policier municipal durant sa formation obligatoire, aux avancements de carrière des agents, à une provision pour assumer un éventuel renforcement des services jeunesse en période estivale pour permettre le respect des mesures barrières

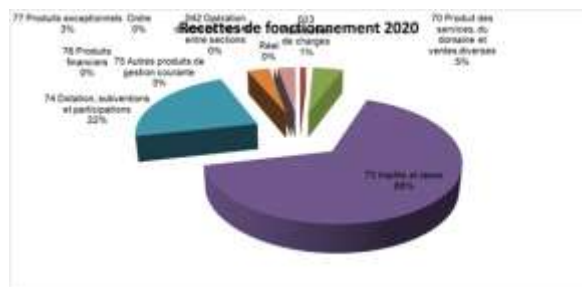
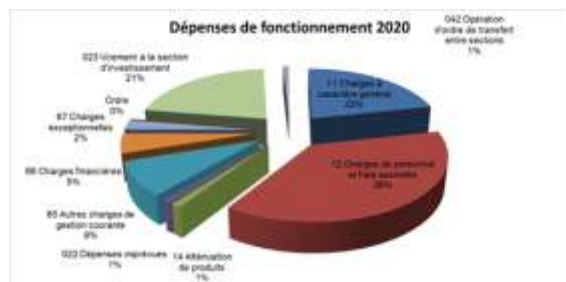
Indemnités des élus. Le montant de l'enveloppe indemnitaire est déterminé ainsi, conformément aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité :

Indemnités susceptibles d'être attribuée au Maire	2 006.92 €
Indemnités susceptibles d'être attribuée aux 6 adjoints en exercice	4 620.60 €
Enveloppe totale maximale	6 627,52 €

Le Maire souhaite limiter le montant de son indemnité à celui que touchait son prédécesseur.

Il est donc proposé d'attribuer les indemnités suivantes :

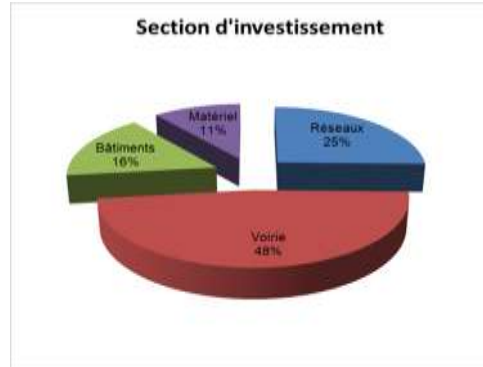
Maire	1672.44 € bruts
Adjoints	619.34 € bruts
Conseillers délégués	309.67 € bruts



Section d'investissement : elle s'équilibre à 2 132 203 €. La section d'investissement bénéficie de recettes importantes grâce à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019

(932 117 €) et à la prise en compte des subventions notifiées à la commune en 2019 après le vote du budget (399 337).

Le montant des reports 2019 s'établit à 400 486 €. **Le montant consacré aux investissements nouveaux est de 1 305 355 €.**



Les principaux postes de dépenses concernent la voirie (notamment l'aménagement de l'entrée de ville « sud » entre Portez et la Pointe des Renards), les bâtiments (travaux de conservation de la coopérative de la place Saint Christophe...) et les enfouissements de réseaux.

La commune saisit une opportunité offerte par ERDF pour enfouir les réseaux dans le quartier de la rue Brizeux et de Kerangoff – Kerastang et rue Albert de Mun.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition, le projet de budget et les décisions liées (*abstention de la minorité*), les indemnités aux élus, les autorisations de programmes (entrée de ville et coopérative), le mandat au Maire pour exécuter le budget et solliciter l'ensemble des subventions utiles, en investissement comme en fonctionnement.

Ecoquartier jeunes ménages

Le budget prévisionnel de l'écoquartier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. *Abstention de la minorité* qui ne se satisfait pas d'un budget équilibré grâce aux ventes de 4 lots sur 8 et à un emprunt qui ne sera pas nécessairement souscrit.

Le Maire reçoit mandat, à l'unanimité, pour procéder à la vente des terrains à la clientèle cible (les jeunes ménages).

Renouvellement du classement en commune touristique :

Unanimité pour demander le renouvellement de ce classement, essentiel pour la commune (facilité de recrutement d'auxiliaires de la police municipale, bonification historique des dotations...) et ses entreprises (qui peuvent par exemple ainsi organiser plus facilement leurs ouvertures dominicales). La commune réunit les critères pour obtenir ce classement (capacité d'hébergement et population saisonnière importante, office classé et programme d'animations touristiques).

A l'issue du Conseil :

Le Maire et Morgane LE RU signalent que la municipalité a choisi d'annuler les principales manifestations de l'été, Pleins Feux et le fest-noz de LOCHRIST.

Il n'aurait pas été possible d'y garantir le respect des distances et gestes barrières. Les mercredis musicaux sont maintenus et des animations musicales ponctuelles rythmeront la saison et soutiendront la réouverture des commerces.

Le Maire indique qu'il a sollicité les services de l'Etat pour signaler que, alors que de nombreux Conquétois s'inquiètent d'un projet d'extension de porcherie à Plougonvelin et de ses éventuelles incidences sur la qualité des eaux de la ria, il convient d'être très vigilant quant aux impacts environnementaux de ce projet. Il déplore que la commune n'ait pas été associée à la procédure de consultation du public en cours.